POUR LA
MONTAGNE
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne / décembre 2019 - 6 €
N°310

ENTRETIEN

Michel Vion : « La Fédération française de ski est la fédération la plus productive en termes de médailles »

LOI DE FINANCEMENT POUR 2020

Allègement de cotisation pour les moniteurs de ski, les guides et les accompagnateurs

PRÉDATEURS

Deux rencontres pour infléchir la politique de l'État

DOSSIER

LES STATIONS VILLAGES SONT DEVENUES TRÈS TENDANCE

NUMÉRO
310
DÉCEMBRE 2019

À LA UNE : Pour tirer leur épingle du jeu, les petites stations, généralement situées en moyenne montagne et parfois moins enneigées que d'autres, doivent compléter leur offre sportive par d'autres activités de plus en plus recherchées et appréciées des vacanciers dans les domaines de la culture, de la détente et du bien-être notamment. Pour elles, la carte de la diversification devient un véritable atout.

Illustration : DR

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org

@AnemMontagne

édito

FRÉDÉRIQUE LARDET, *vice-présidente de l'ANEM, députée de la Haute-Savoie*

« DE L'ÉGALITÉ À LA COHÉSION »

ASSEMBLÉE NATIONALE

« Voici déjà la fin d'une année bien remplie, traversée de grands débats et ponctuée par l'adoption de textes législatifs importants (école de la confiance, transformation du système de santé, orientation des mobilités, etc.) Elle s'achève aussi sur la loi Engagement et proximité qui réaffirme le lien fort qui doit être prioritairement entretenu entre les collectivités territoriales et leurs élus ! Si les réformes en cours et celles à venir pour l'année 2020 nous engagent auprès de nos territoires, nous devrons, pour cette nouvelle année, poursuivre ce travail tout en les accompagnant dans ces transitions.

Ainsi, il faudra prendre nos marques avec la nouvelle Agence nationale de la cohésion des territoires qui sera chargée d'accompagner les territoires en tenant compte de leurs spécificités (l'ANEM dispose notamment d'un siège au conseil d'administration).

Les élections municipales de mars devraient apporter, au sein des communes, de nouvelles forces vives auprès de qui l'Association devra se faire connaître. Et l'élaboration du tant attendu projet de loi « 3 D » (décentralisation, différenciation, déconcentration), annoncé lui aussi pour le printemps, sollicitera toute notre aptitude à être force de propositions. Sur tous ces dossiers, l'ANEM sera présente avec le souci de rappeler ce que signifie et implique la prise en compte de la spécificité montagne, réaffirmée dans l'Acte II de la loi du 28 décembre 2016. J'ai d'ailleurs été désignée co-rapporteure de la mission qui sera chargée d'étudier les effets de la loi, trois ans après son adoption.

C'est sur cet encouragement que je souhaiterais en mon nom, ainsi qu'en celui de la présidente, Annie Genevard, et de la secrétaire générale, Jeanine Dubié, vous adresser tous mes vœux pour passer d'excellentes fêtes de fin d'année et pour entamer 2020 confiant.e.s et enthousiastes. »

OLEG MITIUKHIN/123RF

IRINASH/123RF

6 ENVIRONNEMENT

TOURISME 12

15 VIE DE L'ANEM

sommaire

3 - Actualité : ● L'Agenda rural sur les rails ● Le projet de loi d'orientation des mobilités est adopté ● Le Conseil national de la montagne reporté ● Les 460 premières maisons France services labellisées.

4 - L'actualité des massifs

5 - Entretien : Michel Vion : « La Fédération française de ski est la fédération la plus productive en termes de médailles ».

6 - Environnement : ● Prédateurs : Les élus de la montagne plaident la défense de l'agropastoralisme ● Récapitulatif des propositions des élus.

7 - Dossier : La part de plus en plus belle des petites et moyennes stations.

12 - Tourisme : ● Les parlementaires montent au créneau pour alléger la cotisation des moniteurs de ski, des guides et des accompagnateurs en montagne ● Vincent Rolland, député de la Savoie : « un dispositif gagnant-gagnant » ● Ni réhabilitation ni transition énergétique viables sans projet du territoire.

14 - Agriculture : ● La future PAC, pas avant 2023 ? ● Un ancien député européen désigné commissaire à l'agriculture ● Le bilan 2018 (provisoire) des victimes du loup.

15 - Vie de l'ANEM : ● Dalkia renouvelle son partenariat avec l'Association ● Avec la newsletter, L'ANEM se dote d'un nouvel outil de communication ! ● L'élu du mois : Pascal Coste, président du conseil départemental de la Corrèze, maire de Beynat ● L'agenda.

Pour la montagne
est édité
par l'Association nationale
des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
François Bonneville
Dorothée Collet
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Jérôme Diawara
Photos
Droits réservés
sauf crédits
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
021G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
55 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré
à 6 000 exemplaires.
Dépôt légal :
décembre 2019

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC

L'Agenda rural sur les rails

Dans le prolongement des annonces du Premier ministre en septembre dernier (voir *PLM* 308 d'octobre 2019) un premier comité de suivi de l'Agenda rural s'est tenu le 15 novembre sous la présidence de la ministre de la Cohésion des territoires, Jacqueline Gourault, en la présence de plusieurs autres membres du gouvernement.

Considérant que l'Agenda rural a bien avancé depuis son lancement, la ministre s'est notamment félicitée de diverses mesures de revitalisation annoncées sur le point de trouver une traduction législative. Il en va ainsi du remboursement partiel par l'État des exonérations de cotisation foncière des entreprises consenties pour les communes de moins de 3 500 habitants situées dans les nouvelles zones de revitalisation commerciale. Ou encore de l'élargissement et de la prorogation jusqu'en 2022 de l'aide fiscale à la rénovation et à la location de logements (dispositif Denormandie). Tous deux figurent dans le projet de loi de finances pour 2020. Il faut également y ajouter la création de licences IV gratuites, sans possibilité de transfert hors de l'intercommunalité, inscrite dans le projet de loi Engagement et proximité.

Le projet de réinstallation de 1 000 cafés dans les campagnes lancé par le Groupe SOS et soutenu par le gouvernement à hauteur de 90 000 euros par dossier, aurait déjà 400 candidats. Quant au plan Petites villes de demain, reprenant la logique du plan Action cœur de ville pour les communes de moins de 20 000 habitants, il devrait se mettre en place après les élections municipales du printemps prochain.

LE CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE REPORTÉ

Annoncé pour le 22 novembre à Saint-Dié-des-Vosges, le Conseil national de la montagne (CNM) a dû être reporté en raison de l'empêchement de la ministre de la Cohésion des territoires, Jacqueline Gourault, du fait du déplacement effectué ce jour-là par le président de la République dans la Somme. Selon toute probabilité, la réunion serait reportée au début de l'année 2020.

Ce contretemps pourrait avoir une incidence sur la capacité du CNM à contribuer à l'élaboration du projet de loi 3D (décentralisation, différenciation, déconcentration) annoncé pour le printemps prochain et qui devait figurer à l'ordre du jour de la réunion.

LES 460 PREMIÈRES MAISONS FRANCE SERVICES LABELLISÉES

Le 15 novembre, le Premier ministre a annoncé, en présence de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires, l'ouverture de 460 maisons France services en janvier 2020.

Dans cette perspective, ce sont 6 000 agents de la fonction publique, soit 2 000 de plus qu'initialement prévus, qui seront redéployés hors de Paris d'ici 2022. À la même échéance, le gouvernement entend atteindre le nombre de 1 800 de ces maisons, soit une par canton. Pour l'instant, 206 d'entre elles sont implantées dans des départements de montagne, dont sept dans deux départements d'outre-mer.

En pratique, dans chacune de ces structures, ce sont six opérateurs et trois administrations qui offriront leurs services : La Poste, Pôle emploi, la Caisse nationale d'assurance maladie, la Caisse d'allocations familiales, la Caisse nationale d'assurance vieillesse et la Mutualité sociale agricole. On pourra notamment y renouveler ses papiers d'identité, être mis en relation avec des professionnels du droit et recevoir une aide à la déclaration de revenus.

Consultez la liste des 460 maisons France services sur : www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/labellisations-france-services_01012020.pdf

Le projet de loi d'orientation des mobilités est adopté

Par un ultime vote le 19 novembre dernier, le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM) a été adopté par l'Assemblée nationale.

Un an après sa présentation en conseil des ministres, le projet de loi d'orientation des mobilités, dit LOM, a été adopté[1]. Élaboré à la suite des Assises nationales de la mobilité, le projet de loi réforme le cadre général des politiques de mobilités. L'ambition de la loi était importante et les élus de la montagne se sont mobilisés pour se faire entendre. Parmi les avancées obtenues, quatre doivent être signalées :

- L'adoption de dispositions particulières sur le sujet du désenclavement des massifs de montagne et l'amélioration de la mobilité quotidienne à l'intérieur des massifs par la fluidification du trafic routier, notamment dans les territoires transfrontaliers[2].
- L'obligation pour les pouvoirs publics de maintenir et de développer les équipements et réseaux existants, notamment dans le domaine ferroviaire afin d'éviter, par exemple, la dégradation des trains d'équilibre du territoire ou des trains d'aménagement du territoire (seuls deux trains de nuit subsistent, ils desservent Briançon et Rodez depuis Paris).
- L'obtention d'un suivi des investissements réalisés chaque année par l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) afin de permettre au législateur d'apporter sa contribution aux orientations de la politique d'investissement de l'État dans les grandes infrastructures de transport, par le biais d'un rapport annuel suivi d'un débat, préalablement au débat d'orientation des finances publiques.
- L'obtention d'une garantie contre d'éventuels plans de mobilité prescriptifs en matière d'étalement urbain. La nouvelle rédaction du texte vise à s'assurer que les PLU ou PLUi (plans locaux d'urbanisme - intercommunaux) conserveront, à leur niveau, la maîtrise de l'étalement urbain et ne pourront pas être sanctionnés pour ne pas avoir respecté le plan de mobilités. Il s'agit de garantir que celui-ci, comme c'est le cas actuellement des plans de déplacement urbain (PDU), fasse l'objet d'une simple prise en compte.

(1) Le conseil constitutionnel a été saisi le 27 novembre 2019 par plus de soixante députés, en application de l'article 61 alinéa 2 de la Constitution.

(2) « Art. L. 1 111-3 du Code des transports. Dans la programmation des infrastructures, sont pris en compte les enjeux du désenclavement, notamment des massifs de montagne, des territoires ultramarins et des territoires insulaires, de l'aménagement et de l'attractivité des territoires, y compris les enjeux transfrontaliers, de la lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique et sonore ainsi que de la protection de la biodiversité. »

CORSE

Inauguration du premier site 4G multiopérateurs

Le 11 octobre 2019, a été inauguré à Vivario le premier site 4G multiopérateurs du New Deal mobile. Parmi les 900 premiers sites du dispositif de couverture ciblée identifiés dans les différents arrêtés de juillet 2018 et de mars 2019, 31 seront construits en Corse d'ici douze à vingt-quatre mois sur les communes de Quenza (2 sites) ; Coti-Chiavari (1 site) ; Bastelica (1 site) ; Zicavo (3 sites) ; Castifao (2 sites) ; Santa-Lucia-di-Mercurio (1 site) ; Parata (1 site) ; Upulasca / Popolasca (1 site) ; Pruno (1 site) ; Corte (2 sites) ; Pianello (1 site) ; Sant'Andréa-di-Bozio (1 site) ; Santa-Reparata-di-Moriani (1 site) ; Ajaccio (1 site) ; Galéria (4 sites) ; Zonza (1 site) ; Ghisoni (1 site) ; Lugo-di-Nazza (1 site) ; Zalana (1 site) ; Morosaglia (1 site) ; Soccia (1 site) ; Rosazia / Murzo (1 site) ; Olmeto (1 site).

Plus d'infos : www.fftelecoms.org (saisir Corse dans la case recherche.)

JURA

Crème de Bresse, des siècles de savoir-faire et pas une ride !

Le Syndicat de promotion de la crème et du beurre de Bresse a lancé le projet de création d'une AOP « Faisselle de Bresse ». Cette démarche a pour ambition de mettre en valeur le travail des éleveurs bressans, mais la reconnaissance en AOP des fromages blancs en faisselle ne sera pas facile.

Cette crème est élaborée à partir du lait de vaches issues du terroir bressan qui se caractérise par sa richesse en matières grasses et sa lente maturation biologique. Cette crème tient depuis toujours une place importante dans la cuisine locale et va également bénéficier à la cuisine lyonnaise qui va tirer le meilleur parti des ressources des alentours : élevages de la Bresse, crème et beurre de Bresse, etc. Au XIXe siècle, des cuisinières, surnommées les « Mères lyonnaises », quittèrent leur maison pour se mettre à leur compte et donnèrent naissance à des traditions culinaires toujours vivantes comme le poulet de Bresse à la crème, les poissons ou quenelles à la sauce crémeuse, les gratins de pommes de terre, etc. Enfin, les pâtissiers ont largement participé à la notoriété de la crème de Bresse en l'utilisant dans la fabrication de brioches, tartes et galettes bressanes.

Plus d'infos : https://www.inao.gouv.fr/produit/13175

VOSGES

Un contrat de réciprocité appelé à faire date

En marge du 30e Festival international de géographie d'octobre dernier, David Valence, président de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, Pierre Grandadam, président de la communauté de communes de la vallée de la Bruche, et Robert Herrmann, président de l'eurométropole de Strasbourg, ont signé en gare de Saint-Dié, le 5 octobre dernier, un contrat de réciprocité. Celui-ci est le premier contrat au niveau national à associer une métropole, une agglomération et une collectivité rurale de montagne.

Le contrat, valable jusqu'au 31 décembre 2020 et reconductible tacitement, renforce la collaboration des trois intercommunalités sur la base de projets concrets en vue d'améliorer l'attractivité de la ligne TER Saint-Dié-des-Vosges/Eurométropole de Strasbourg. En se servant du train comme porte d'entrée attractive pour l'ensemble de ces trois territoires et en permettant une plus grande accessibilité des emplois et des services, notamment en mutualisant l'offre de tourisme et de loisirs, ce sont les conditions de vie des résidents et des actifs qui seront améliorées. La Vallée de la Bruche devrait ainsi trouver des débouchés pour ses filières locales notamment le bois et l'agriculture.

Plus d'infos : www.saint-die.eu/940-contrat-de-reciprocite

ALPES

Les gypaètes sont de retour !

Le gypaète barbu a été chassé jusqu'à son extinction dans les Alpes. Désormais, cet oiseau majestueux fait un retour remarquable et remarqué.

Menacé d'extinction au début du siècle, le gypaète barbu est devenu aujourd'hui une espèce emblématique des Alpes grâce à une réintroduction réussie mais qui reste fragile. Cette année, un nombre record de 35 poussins a pris son envol grâce à un projet de réintroduction de 30 ans. Cinquante paires de gypaètes se reproduisent dans les Alpes françaises.

Cette espèce d'oiseaux est appelée « le casseur d'os » du fait de son alimentation équilibrée en os d'animaux, ou encore « le nettoyeur des alpages » en référence à son utilité. Contrairement aux loups et aux ours, les gypaètes ne s'attaquent ni au bétail ni au gibier. Il contribue à maintenir l'environnement de la montagne en bonne santé. Une bonne nouvelle pour la nature et les amoureux de la montagne.

Plus d'infos : https://pepsnews.com/les-gypaetes-font-leur-grand-retour-dans-les-alpes

PYRÉNÉES

Jean-Jacques Lasserre et Daniel Lacrampe.

Les Pyrénées-Atlantiques et le Haut-Béarn scellent un partenariat

Le 4 novembre, Daniel Lacrampe, président de la communauté de communes du Haut-Béarn, et Jean-Jacques Lasserre, président du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, ont signé la première convention partenariale de développement entre les deux collectivités. Celle-ci met l'accent sur la politique agricole, la politique de soutien aux langues béarnaise, gasconne, occitane, la politique en faveur de l'éducation artistique et culturelle, la politique autour du programme départemental Manger bio & local, Labels et terroir, ainsi que la politique montagne et tourisme.

Le département signera avec chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) des Pyrénées-Atlantiques des conventions partenariales de développement pour trois ans. Les objectifs de ces conventions partenariales sont triples :

- Initier une nouvelle forme de dialogue afin de se doter d'un cadre pour impulser des projets de développement.
- Optimiser les moyens humains et financiers pour rationaliser des investissements qui traduisent une véritable volonté commune.
- Coconstruire des stratégies de développement pour chaque politique publique sur la base d'enjeux partagés.

Plus d'infos : www.le64.fr/actualites/signature-de-la-premiere-convention-partenariale-de-developpement.html

MASSIF CENTRAL

Le ciel étoilé du Morvan pourrait être labellisé dans un an

En France, seuls le Pic du Midi et le Parc national des Cévennes disposent de la distinction « Réserve internationale de ciel étoilé » (Rice) décernée par l'organisme américain International Dark-Sky Association (IDA). Le Parc naturel régional du Morvan a inscrit cet objectif dans trois des mesures de sa nouvelle charte pour la période 2020-2035. Il a donc déposé il y a déjà un an sa candidature en vue d'obtenir à son tour ce label international.

Développement de l'« astrotourisme », sensibilisation à la pollution, voire mise en place d'un observatoire, figurent parmi les objectifs poursuivis. Comme le résume Sylvain Matthieu, le président du parc, « Cette reconnaissance est à la croisée de plusieurs thèmes : les économies d'énergie, l'éducation et la pédagogie (40 % de l'humanité n'a jamais vu la voie lactée), l'histoire, la légende, l'« archéoastronomie », les paysages, les oiseaux nocturnes, la santé ». La candidature devrait être instruite dans le courant de l'année à venir en vue d'une décision attendue à l'automne prochain. À suivre…

Plus d'infos : www.darksky.org

Michel Vion

« La Fédération française de ski est la fédération la plus productive en termes de médailles »

Champion du monde de combiné en 1982 à Schladming (Autriche) et plusieurs fois champion de France, Michel Vion est devenu président de la Fédération française de ski (FFS) en 2010 après en avoir été directeur technique national. Il a été également directeur marketing compétition des skis Dynastar et Rossignol. Michel Vion a été réélu président de la FFS en 2014 et 2018. Parallèlement, il est à la tête de l'association Courchevel-Méribel chargée de l'organisation des championnats du monde de ski 2023. Il est membre du directoire de la Fédération internationale de ski et son nom circule pour en prendre la présidence en remplacement du Suisse Gian-Franco Kasper qui a annoncé son intention de ne pas se représenter. Michel Vion sera le chef de la délégation française aux Jeux olympiques d'été de Tokyo en 2020.

L'image de la Fédération française de ski (FFS) est forte grâce aux très bons résultats de ses champions, à la qualité d'organisation de ses compétitions sportives de très haut niveau et à des stations de sports d'hiver très performantes. Son président insiste cependant sur la nécessité de continuer à améliorer son modèle économique.

AGENCE ZOOM

« Notre modèle économique, basé sur un bon relationnel avec le monde de la montagne, doit encore évoluer. »

PLM : La Fédération française de ski compte combien de licenciés ?
Michel Vion : 105 000, ce qui n'est pas énorme en comparaison des sept millions de skieurs qui évoluent chaque année sur nos pentes. Cherchez l'erreur ! Mais nous sommes, comme le cyclisme, un sport d'extérieur où la pratique est libre. Alors ne nous leurrons pas : tous les skieurs qui prennent les remontées mécaniques ne peuvent pas être licenciés. Il nous faut donc travailler avec nos clubs afin qu'ils deviennent encore plus attractifs. À cet égard, la Fédération française de ski fait beaucoup d'efforts pour accompagner les évolutions porteuses de la société, notamment le sport santé.

PLM : Quelles sont vos relations avec l'École de ski français ?
M.V. : Elles sont très bonnes. Déjà, dans nos stations, les jeunes qui deviendront moniteurs ou pisteurs commencent très souvent dans le club local de ski. En outre, le syndicat des moniteurs et la FFS sont très liés. Il nous soutient financièrement, logistiquement et nous lui apportons notre vitrine constituée par les compétitions de Coupe du monde, les grands événements sportifs et l'image de nos champions. Par ailleurs, les diplômes d'État sont mis en œuvre avec les compétences complémentaires des écoles de ski et de la Fédération.

PLM : Quels sont vos principaux besoins ?
M.V. : Aujourd'hui, toutes disciplines confondues, nous sommes la Fédération française la plus productive en termes de médailles. Toutefois, notre modèle économique, basé sur un bon relationnel avec le monde de la montagne, doit encore évoluer. Nous avons besoin de nouveaux partenaires pour dégager des moyens financiers supplémentaires et pérenniser la bonne image du ski français en nous inspirant de l'Autriche qui sait mettre en valeur tous ses atouts.

PLM : Quelles sont les spécialités qui attirent le plus les jeunes aujourd'hui ?
M.V. : On nous dit depuis des années que la mode est au freestyle. De nombreux jeunes pratiquent en effet cette discipline mais pas dans un club, donc pas chez nous. Ils s'exercent souvent en activité libre dans les snowparks sans que ce soit dans des proportions considérables. Tout compte fait, on observe que le ski alpin et le ski hors-piste continuent à séduire les jeunes générations.

PLM : Quelles sont les prochaines grandes échéances sportives pour le ski français ?
M.V. : En 2021, les championnats du monde de ski alpin à Cortina d'Ampezzo ; en 2022, les Jeux olympiques de Pékin ; et en 2023, quatorze ans après ceux de Val-d'Isère, les championnats du monde à Courchevel et à Méribel qui constitueront notre fil rouge sportif et un véritable catalyseur économique.

NEUF DISCIPLINES SPORTIVES

La Fédération française de ski gère neuf disciplines sportives. Sept sont olympiques : le ski alpin, le ski de fond, le biathlon, le saut à ski, le combiné nordique, le snowboard, le ski freestyle. Deux ne le sont pas : le kilomètre lancé et le télémark.

Autour de la table de gauche à droite : Paul Delduc, Julien Turenne, Jean-Michel Arnaud, Pierre-Yves Bonnivard, Annie Genevard et Dominique Bodon.

Autour d'Annie Genevard, députée du Doubs, et d'Élisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire (au centre), Jeanine Dubié, députée des Hautes-Pyrénées, Frédérique Lardet, députée de la Haute-Savoie, Pierre Bretel, délégué général de l'ANEM, et Émilie Bonnivard, députée de la Savoie.

Prédateurs
Les élus de la montagne plaident la défense de l'agropastoralisme

Après avoir été reçue le 13 novembre par la ministre de la Transition écologique et solidaire, Elisabeth Borne, sur le dossier sensible des grands prédateurs, l'Association a participé le 19 novembre à une rencontre sur le même sujet à l'Élysée avec Paul Delduc, conseiller du président de la République, et Julien Turenne, conseiller du Premier ministre et du président de la République. Lors de ces deux réunions, les élus ont tenté d'obtenir une évolution des politiques de l'État qui tienne mieux compte des réalités et des enjeux du secteur agropastoral.

À quelques jours d'intervalle, les deux rencontres ont permis de rappeler que l'agropastoralisme est indispensable à l'aménagement du territoire et que, compte tenu de son expansion tant numérique que géographique, le loup ne présente manifestement pas le caractère d'une espèce menacée. Considérant les limites atteintes par la politique de l'État en matière de grands prédateurs, plus particulièrement s'agissant du loup et de l'ours, les élus entendaient faire valoir que ces politiques ne pouvaient plus durer du fait de l'épuisement des éleveurs, de l'impossibilité de poursuivre sur sa lancée actuelle le financement des indispensables mesures de protection des troupeaux dans la prochaine PAC, de la multiplication des incidents entre chiens de troupeaux et randonneurs, et de la menace du retour à l'ensauvagement des prairies d'altitude suite à l'abandon de leur entretien par les éleveurs alpagistes.

« L'agropastoralisme est indispensable à l'aménagement du territoire et l'État doit en garantir la pérennité. »

Sur la base de ce constat, les élus demandent qu'on reconnaisse l'état satisfaisant des populations de prédateurs et qu'on en tire les conséquences.

Lors de l'audience avec Élisabeth Borne, la présidente de l'Association, Annie Genevard, la secrétaire générale, Jeanine Dubié, et la vice-présidente, Frédérique Lardet, accompagnées de Pascale Boyer et d'Émilie Bonnivard, députées et membres du Comité directeur, avaient entre autres défendu la nécessité d'obtenir un reclassement des grands prédateurs (notamment le loup) au sein de la convention de Berne et de la directive habitats. La ministre s'était alors déclarée peu convaincue de l'utilité d'une telle opération[1].

Élisabeth Borne a dit entendre la souffrance des éleveurs et vouloir améliorer les actions de l'État afin de garantir la pérennité de l'agropastoralisme en coordination avec le ministère de l'Agriculture, en croisant la protection du cheptel avec un meilleur ciblage des prédateurs qui attaquent les troupeaux, avec l'appui des scientifiques.

Lors de la rencontre avec les conseillers du président de la République et du Premier ministre, Annie Genevard était aux côtés de Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban-des-Villards (73) et président de l'USAPR[2], de Dominique Bodon, maire de Malaucène (84) et représentant de l'ACP PACA[3], de Jean-Michel Arnaud, maire de Tallard et président de l'Association des maires des Hautes-Alpes, et d'Alain Sanz, maire de Rébénacq et représentant des maires du Collectif des maires des Pyrénées.

Les conseillers ont exprimé la volonté de voir l'État garantir la pérennité de l'agropastoralisme et ont assuré que les pouvoirs publics sont conscients des conséquences humaines, sociales et économiques de la situation actuelle. Ils ont déclaré que le droit de tir de défense doit être et est, d'ores et déjà, banalisé pour faciliter la légitime défense et la sécurité des troupeaux. Concernant le reclassement d'espèce strictement protégée à espèce protégée dans la directive habitats, faune, flore et la convention de Berne, les représentants du président de la République et du Premier ministre se sont déclarés disposés à engager le débat sur cet objectif avec les autres États membres concernés.

Actant la nécessité d'un renfort des moyens des bergers, notamment en matière de formation, et l'utilité d'un observatoire de la profession, tous les participants sont favorables à travailler ensemble pour parvenir à des solutions satisfaisantes comme l'ont proposé l'ANEM et l'USAPR.

RÉCAPITULATIF DES PROPOSITIONS DES ÉLUS

- Confirmer aux éleveurs un droit ordinaire et systématique de tir de légitime défense des troupeaux.
- Apporter aux éleveurs sur le territoire des parcs naturels des réponses satisfaisantes et compatibles avec le statut de ces espaces.
- Reclasser le loup et l'ours en espèces protégées simples.
- Apporter une réponse spécifique pour les « ours à problèmes ».
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires à la formation des bergers pour le bon emploi des systèmes de protection des troupeaux et à celle des accompagnateurs en montagne en matière de comportements à adopter par les randonneurs au contact des troupeaux et des chiens de protection.
- Confirmer la fin de toute nouvelle réintroduction d'ours dans les Pyrénées.
- Ouvrir le débat avec les autres États concernés par le reclassement des prédateurs.

(1) Ce n'est pas l'analyse qui prévaut dans le rapport publié peu avant qui établit une comparaison européenne en matière de loup et d'activités d'élevage (rapport CGEDD n° 012414-01 et CGAAERR n° 18097 sur « le loup et les activités d'élevage : comparaison européenne dans le cadre du plan national d'actions 2018/2023 »).
(2) Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales.
(3) Association des communes pastorales de la région Sud.

Retrouvez le texte des communiqués de presse relatifs aux deux rencontres sur : www.anem.org

dossier

LA PART DE PLUS EN PLUS BELLE DES PETITES ET MOYENNES STATIONS

Ce n'est plus tant la taille du domaine skiable qui compte que les plaisirs procurés par la montagne. Tous les acteurs des stations parfois supposées moins enneigées que d'autres en sont aujourd'hui très conscients et complètent leur offre sportive par des activités culturelles, de détente et de bien-être qui sont très appréciées par les vacanciers et deviennent souvent la première raison de leur choix de destination.

LUCIE BUSSINES/123RF

En 2020, les nouveaux visages des stations villages

La neige plus présente et les nouvelles attentes de la clientèle encouragent les élus de la montagne et les responsables de chaque station à faire preuve d'imagination, de dynamisme et de bon sens. Un exemple par massif pour 2020 et après…

Avant même le coup d'envoi de la saison hivernale 2019-2020, l'état des réservations était supérieur de près de 2 % par rapport à l'année dernière. L'enneigement précoce sur tous les massifs a, en outre, permis l'ouverture de certaines stations, grandes, moyennes et petites dès la mi-novembre, aussi bien pour le ski alpin que pour le ski nordique. C'est assez exceptionnel et encore plus dans le cas des stations qui ne sont pas de « haute altitude ». D'une façon générale, l'amélioration des installations, la diversification des activités proposées, le plus grand soin apporté au confort des usagers ainsi qu'un effort sur l'accueil ont également participé à cet emballement très prometteur.

Repères

LES CHIFFRES DE L'HIVER 2018-2019

- En France, plus de 300 stations de sports d'hiver sont réparties sur les six massifs hexagonaux pour un domaine skiable total de 1 180 km², 8 000 km de pistes et 3 731 remontées mécaniques.
- La part de marché sur quatre ans en typologie de station : très grandes stations 49 % ; grandes stations 40 % ; moyennes stations 22 % ; petites stations 9 %.
- Les stations de moins de 5 000 lits sont les seules dont la fréquentation a augmenté (+ 2 points) au cours de l'hiver 2018-2019.
- Au cours de la dernière saison hivernale, les stations françaises ont accueilli dix millions de touristes dont sept millions pratiquent les sports de glisse.
- 53,4 millions de journées skieurs ont été vendues au cours de l'hiver 2018-2019.
- En journées skieurs, la France (53,4 millions) occupe la troisième position derrière les États-Unis (59 millions) et l'Autriche (54,1 millions).
- En France, le forfait ski est en moyenne le forfait le moins cher au monde : 11 % de moins que le forfait autrichien et 17 % de moins que le forfait suisse.
- Prix moyen en 2018-2019 du forfait journée en France : 27,20 euros.
- Toutes les activités « hors ski » ont affiché une stabilité ou une hausse.
- On a relevé un très fort engouement pour les domaines nordiques. Leur fréquentation a augmenté d'environ 15 % comparé à l'hiver précédent.
- Plus de 120 000 emplois dépendent de l'ouverture des domaines skiables.

(Sources : France Montagnes et Domaines skiables de France)

À Bastelica, passion et ambition

La station de la Corse-du-Sud espère pouvoir produire de la neige de culture d'ici deux ans.

2019, année noire : la petite station de Val d'Ese, à une vingtaine de minutes de Bastelica, n'a pas pu ouvrir du tout faute de neige. De l'avis général, c'est pourtant vital pour la commune d'avoir une station qui tourne car si Bastelica est parvenue jusqu'à maintenant à limiter la casse les années où la neige manque, les incontournables frais fixes – annuités d'emprunt, assurances, maintenance… – peuvent mettre en péril ses équilibres financiers.

« Les commerçants se rendent bien compte de la différence entre une année avec neige et une année sans neige, ponctue le maire de Bastelica, Jean-Baptiste Giffon. Leur chiffre d'affaires progresse facilement de 15 à 30 %. Quand il y a de la neige chez nous, lors des vacances scolaires, tout est complet : gîtes, chambres d'hôtes, hôtels ».

Une nouvelle année sans neige du tout ? Les élus, ne voulant pas revivre ça, ont décidé de produire de la neige de culture sur les pentes de Val d'Ese « pour pouvoir au moins amorcer la saison ». L'idée était très constructive mais il s'est vite avéré qu'elle n'est pas conforme au plan d'aménagement durable de la Corse (PADUC). Désespérant pour les élus de Bastelica mais pas encore désespéré.

« Tout est mis en œuvre afin que nous arrivions à lever ce verrou administratif et juridique », indique Jean-Baptiste Giffon qui espère obtenir une dérogation courant 2020. D'autant que le syndicat départemental de l'électrification a lancé le projet ambitieux et onéreux – « il faut compter 1,5 millions d'euros » – d'électrifier le site d'ici fin 2020. Or, « qui dit électrification, dit développement maîtrisé, veut croire Jean-Baptiste Giffon. Notre ambition y est, notre passion y est, nous n'allons pas rester résignés. »

AU CŒUR DES MONTAGNES DE LA CORSE-DU-SUD

Dans le Parc naturel régional de Corse, Bastelica, 540 habitants l'hiver et 2 000 l'été, est la commune de la station de Val d'Ese. Située entre 1 620 et 1 865 mètres d'altitude, elle compte quatre téléskis, 14 000 à 16 000 skieurs de janvier à fin mars lesquels génèrent entre 160 000 et 180 000 euros de recettes de remontées mécaniques.

Aux Fourgs, on parie sur les enfants

Cette station jurassienne se destine avant tout aux familles et aux enfants.

Claudine Bulle-Lescoffit n'est pas peu fière. « Cet été, avec l'accord des agriculteurs qui exploitent nos terrains communaux, nous avons autorisé l'aménagement d'un nouveau tapis de traction d'une cinquantaine de mètres et beaucoup plus sécurisé », informe en premier lieu la maire des Fourgs. Un nouveau téléski pour les très jeunes et inexpérimentés vient également de voir le jour en bas des pistes et, dans le même esprit, l'école de ski a été pérennisée.

Enfants choyés, familles bichonnées. En bas de la station, le restaurant vient de rouvrir avec un nouveau gérant, et la neige est propre et bien entretenue. « Cela nous donne beaucoup d'espoir de retombées positives pour la saison en cours », confie Madame le maire. Sereinement : « Puisque nous sommes en délégation de service public, le ski alpin n'a pas d'impact sur les finances de la commune alors que le ski nordique est de la compétence de la communauté de communes. »

Tout irait donc pour le mieux aux Fourgs si les offres d'hébergement n'étaient pas en train de se tarir. Claudine Bulle-Lescoffit reconnaît qu'il fallait s'y attendre : « De nombreux habitants locaux avaient créé des gîtes dans leurs propres demeures, explique-t-elle. Aujourd'hui, tout comme leurs propriétaires, ces appartements sont vieillissants et ne sont plus en location. »

Pour compenser cette perte de lits touristiques, la commune a réagi, il y a trois ans, en aménageant deux terrains pour les camping-cars. Un dédié au repos et à l'alimentation électrique, un autre pour les sanitaires. « Nous ne cherchons pas à attirer les grandes foules, argumente Madame le maire, mais à ce que nos prestations puissent satisfaire le tourisme familial. » Déjà pas mal pour une petite station qui se dit sans ambition démesurée mais qui est toujours à l'affût de nouvelles idées.

AU PIED DES SOMMETS DU JURA

Les Fourgs : 1 300 habitants sur le toit du Doubs, à 1 100 mètres d'altitude, entre Pontarlier et Sainte-Croix en Suisse, douze pistes de ski alpin aux pentes raisonnables (deux rouges, quatre bleues, six vertes), sept remontées mécaniques, une piste éclairée, un jardin des neiges pour les plus petits et « de belles et longues pistes de ski nordique ».

À Lans-en-Vercors, un dévouement à toute épreuve

L'état d'esprit exemplaire qui règne dans la station lui permet toujours d'ouvrir cent jours par an.

La confidence n'est pas anecdotique : « 100 % de nos saisonniers habitent la commune ou les communes limitrophes. C'est pour cela que l'année dernière, nous avons réussi à ouvrir la station en moins de vingt-quatre heures quand la couche de neige a été suffisante. Ce sont même eux qui nous appellent pour nous dire : allez, il faut ouvrir, nous, on est là ; nous sommes disponibles ».

L'hommage du maire de Lans-en-Vercors, Michaël Kraemer, très reconnaissant envers le personnel de la station, vaut tous les chamois d'or. Dans le détail, pas besoin de médailles ou de motivations mercantiles, le dévouement pour la bonne marche du domaine skiable est dans tous les esprits et instantané. « En fonction du manteau neigeux, nous pouvons ouvrir au jour le jour avec nos saisonniers », souligne encore Michaël Kraemer.

Cette réactivité n'est évidemment pas accessoire. Surtout dans une station où la proximité de Grenoble, à une trentaine de kilomètres, et la situation géographique peuvent, dans ces conditions, être exploitées presque d'un instant à l'autre.

Une illustration météo qui sied très bien à Lans-en-Vercors : « Nous ne sommes pas exposés au vent et lorsque les stations sont fermées parce que cela souffle trop, la clientèle se reporte chez nous. » Une autre : « Quand Grenoble est enveloppée sous les nuages, il arrive que nos pistes soient en plein soleil et les gens accourent. »

Pour être heureux, vivez à Lans-en-Vercors ? Michaël Kraemer ne va pas si loin mais il ne faut pas le pousser beaucoup. Écoutons-le encore : « Nous n'avons que des téléskis et donc pas que des remontées mécaniques coûteuses. En fonctionnement, c'est vraiment l'idéal. »

De plus, la station iséroise a su être pionnière pour l'utilisation des forfaits mains libres. Depuis quelques années, Lans-en-Vercors est également équipée des infrastructures nécessaires à la production de neige de culture.

On s'étonnerait alors presque que son maire et les autres responsables de la commune n'aient rien prévu de vraiment nouveau pour 2020. « L'investissement que nous avons fait sur la neige de culture devrait nous permettre d'aller jusqu'en 2 050 », croit Michaël Kraemer. Alors, vraiment rien ? Probablement quand même l'achat d'une dameuse (450 000 euros) en 2022.

AUX PORTES DU VERCORS

Lans-en-Vercors : 2 650 habitants, 1 016 mètres d'altitude, à 30 minutes de Grenoble et à 1 heure 30 de Lyon et de Valence, la station iséroise est une des entrées du Parc naturel régional du Vercors et ouvre sur deux domaines de ski alpin (le Parc de loisirs de l'Aigle situé au cœur du village et les montagnes de Lans, en pleine nature et équipées de 27 pistes). Une cinquantaine de pistes de ski de fond attendent aussi les amateurs de ski nordique.

Au Champ du Feu, horizon biathlon

La seule station du Bas-Rhin développe de nouveaux atouts pour combler sa clientèle très familiale.

Ici, à moins d'une heure de Strasbourg et de Colmar, la clientèle familiale et d'habitués du Champ du Feu a de nombreuses raisons de se réjouir. Selon les saisons, elle apprécie, contemplative, aussi bien la végétation de chaume et les tourbières bombées que, active, elle profite des installations de ski alpin et de ski nordique. De fait, étant le poumon vert de Strasbourg, le Champ du Feu est très couru à chaque saison et les pistes de ski viennent d'être refaites pour être encore plus opérationnelle en hiver.

« Pour le moment, on est bien », se plaisait à observer Guy Hazemann, maire de Belmont, 162 habitants, à l'orée de la saison 2019-2020. « Si les conditions atmosphériques – neige et soleil – sont favorables, la fréquentation de la station peut grimper à près de 8 000 ou 9 000 skieurs par jour. »

Pas question cependant pour les élus locaux de rester les deux pieds dans le même sabot. Comme un peu partout où la configuration géographique est comparable, la pérennisation de la station du Champ du Feu est en effet essentielle pour garantir le présent et l'avenir de l'activité et de l'emploi dans les communes de Belmont et du Hohwald, fréquentées par une clientèle qui arrive le matin et repart le soir ou à la mi-journée.

Le potentiel de la station devrait donc prendre encore davantage d'ampleur dans les deux ans à venir et peut-être même d'ici 2021 quand auront été ajoutées deux pistes de biathlon. Ce sport physique mais ludique est très en vogue à tel point qu'il gagne régulièrement de nouveaux adeptes qui se lancent dans la trace exemplaire des champions français.

AU NORD DU MASSIF DES VOSGES

Sur les communes de Belmont et du Hohwald, le Champ du Feu culmine entre 800 et 1 100 mètres d'altitude. Son domaine offre le plus grand tracé de France de ski nordique avec près de 90 km de pistes banalisées et en accès libre, pour tous niveaux de pratique. Pour le ski alpin, quatorze pistes sont proposées avec neuf remontées mécaniques. En été, la station est très prisée par les randonneurs et les amateurs de VTT. Le Champ du Feu est également un haut lieu de l'astronomie en Alsace et dans l'est de la France.

À Gavarnie-Gèdre, opération rajeunissement

Cette commune nouvelle des Hautes-Pyrénées mise sur une télécabine pour assurer la survie de la station.

« Ce serait un outil quatre saisons qui permettrait, avec sa rentabilité estivale, de pouvoir s'offrir un confort supplémentaire en hiver ». À quoi rêve-t-il tout haut Christian Bruzaud, maire délégué de Gavarnie-Gèdre ? À de nouvelles vues époustouflantes sur ce site naturel de type glaciaire né il y a quelque cinquante millions d'années, entouré de seize sommets de plus de 3 000 mètres d'altitude et qui abrite la plus haute cascade d'Europe ?

Non. Christian Bruzaud ne boude ni son plaisir actuel ni le spectacle sublime qui s'offre à ses yeux. Il est toujours saisi d'émotion devant les paysages qui illuminent cette station de Gavarnie-Gèdre dont les pistes ont été construites pratiquement sans travaux et qui continue de fonctionner avec très peu de neige de culture « parce que nous avons la chance d'être super bien enneigés ».

Raison de plus pour les élus de Gavarnie et de Gèdre – lesquels ont créé la commune nouvelle le 1er janvier 1976 – de chercher à valoriser encore plus cet authentique patrimoine. Autrement dit, pour prendre toutes les précautions pour ne pas le dénaturer tout en le mettant régulièrement au goût du jour afin qu'il ne se déprécie pas et, au contraire, qu'il soit toujours plus apprécié, comme il se doit pour une montagne inscrite au Patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco.

Leur réflexion est partie de ce constat : les remontées mécaniques de la station étant bientôt obsolètes, il est temps de mettre en place une grosse télécabine qui partira du village jusqu'au pic des Tentes, le point le plus haut. « Cela va nous permettre de rajeunir et de relancer la station », analyse Christian Bruzaud. Pas de précipitation néanmoins : le nouvel outil quatre saisons doit encore vaincre quelques réticences. « Si l'inauguration n'a pas lieu en décembre 2021, elle se fera en décembre 2022 », escompte le maire délégué.

Une certitude : pour l'heure, pas d'autre chamboulement à prévoir au programme de la station. « Parce que tous les investissements sont prévus autour de la construction de ce gros-porteur ». Et en 2020 ? « De la bonne humeur et de la gentillesse », promet Christian Bruzaud dans un grand sourire. Mais c'était déjà le cas en 2019 !

AU CŒUR DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

Gavarnie-Gèdre : département des Hautes-Pyrénées en Occitanie, 1 850 à 2 400 mètres d'altitude, 600 skieurs par jour, trois télésièges, une dizaine de téléskis, 29 pistes dont la plus longue piste verte des Pyrénées, 12 remontées mécaniques, une patinoire couverte de 555 m², une piste de bob-luge, une piste de ski de fond gratuite dans le cirque de Gavarnie, paradis de la raquette. Problème : le manque de lits dans les communes de Gavarnie et de Gèdre qui ne permet pas à la station de tourner à plein régime.

AU CŒUR DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

Le Lioran : 150 hectares entre 1 160 et 1 850 mètres d'altitude, 44 pistes de ski pour un total de 60 km, un espace débutant, un snow-park, 18 remontées mécaniques dont un téléphérique, huit télésièges, six téléskis, deux tapis, une « télé baby ». Et une multitude d'autres activités : patins à glace, balades motoneiges, pistes de luge, luge sur rail, randonnées raquettes libres ou accompagnées, ski attelé, poney luge, cascade de glace, randonnées alpines, ski de randonnée, balnéothérapie, médiathèque, matches de hockey, descentes aux flambeaux, ski nocturne, feux d'artifice…

Au Lioran, à tout point de vue dans l'air du temps

Déjà réputée pour être très accueillante, la station cantalienne a pris de nouvelles initiatives pour fidéliser sa clientèle.

« Chez nous, on skie dans la forêt, c'est quand même plus agréable » : Nicole Vigues est maire de Laveissière. C'est même une chance et une bonne étoile, ce qui, pour une station de ski, familiale et aux coûts raisonnables, n'est effectivement pas négligeable. Si Le Lioran a autant la cote, c'est évidemment pour beaucoup parce que la nature y est préservée, que les pistes sont bien intégrées, que l'accueil y est très soigné et que l'accès peut y être très commode avec la route nationale qui ne passe pas loin de la station et le train qui arrive au pied des pistes.

Restaient pourtant deux écueils que les élus ont cherché à contourner : l'enneigement qui n'est pas toujours optimal et le peu de possibilités de stationner qui pouvaient décourager certains automobilistes à venir skier au Lioran. « Les gens n'étaient pas contents parce qu'ils ne pouvaient pas se garer. Il leur fallait tourner pendant une heure pour trouver une place », les comprend Nicole Vigues.

En 2018, des enneigeurs ont d'abord été répartis sur le domaine tandis qu'un tunnel pour un accès direct au téléphérique a été ouvert. Qui plus est, en 2019, une attention particulière a été portée au stationnement avec la création de 150 places supplémentaires.

En complément à ces nouveaux équipements, le département a mis en place un service de navettes pour faciliter les déplacements des gens entre les villages alentours. « De notre côté, nous avons deux autobus, un le matin, l'autre l'après-midi, afin que les gens n'aient pas besoin de leur véhicule », tient néanmoins à préciser Nicole Vigues qui entend que la station village et ses sapins demeurent à tout point de vue dans l'air du temps.

JEAN-MARC SILVA
« La montagne répond aujourd'hui aux attentes de la société »

Pour le directeur général de France Montagnes depuis près de dix ans, les stations de basse et de moyenne altitude complètent parfaitement l'offre en jouant avec succès la carte de l'art de vivre.

PLM : À quoi est due la hausse du nombre de réservations pour cet hiver 2020 ?

Jean-Marc Silva : Cela fait deux ans que la neige est au rendez-vous. L'hiver dernier, nous avons même eu neige et soleil. L'hiver d'avant, nous avions eu peu de beau temps mais beaucoup de neige. Ce retour de la normale a encouragé la clientèle des stations. En outre, les régions, les départements et les stations ont effectué de gros efforts de promotion et de communication qui portent aujourd'hui leurs fruits avec un fort accent mis sur le côté bien-être de la montagne avec des activités de remise en forme et de fitness qui sont aujourd'hui plébiscitées par la clientèle.

Il n'y a plus seulement le ski, ce qui intéresse évidemment les stations de basse et de moyenne altitude. Toutes peuvent jouer leur partition. Nous nous rendons d'ailleurs compte qu'à enneigement égal, la clientèle préfère réserver dans ce type de stations à échelle humaine que nous appelons plutôt les stations villages. D'où la nécessité de la neige de culture. Dans ces stations villages, on s'aperçoit également de l'importance des activités patrimoniales et historiques.

PLM : Comment les stations se sont-elles adaptées à cette nouvelle donne ?

J.-M.S. : Les montagnards ont été très réactifs. Ils ont pris en compte l'évolution de la demande de clients qui skient moins longtemps qu'auparavant et qui, du coup, profitent plus des autres occupations qui leur sont proposées. Nous ne sommes manifestement plus dans les années « exploit », nous sommes dans les années « ressourcement du corps et de l'esprit », et la montagne a vraiment une belle carte à jouer dans cet art de vivre.

PLM : Cette évolution vous semble-t-elle être une mode passagère ou réellement durable ?

J.-M.S. : En tout cas, cela tombe bien. France Montagnes porte depuis quelques années la signature : « La montagne bienfaits pour vous » et cela n'a jamais été autant d'actualité. On se rend compte aujourd'hui que la montagne répond aux attentes de la société en termes notamment de désir de qualité de vie et que ses valeurs sont très recherchées par la clientèle : dépassement de soi, autonomie, solidarité, resserrement des liens de la famille…

PLM : Vous vous montrez très optimiste…

J.-M.S. : Attention, nous sommes optimistes mais prudents. En Europe, avec les montagnes autrichiennes, italiennes et suisses, la concurrence est rude. Heureusement, majoritairement, toutes nos stations ont terminé l'essentiel de leurs aménagements. Nous sommes maintenant dans le souci du détail, dans la notion de service et de rapport qualité/prix. Ce sont ces critères-là qui, demain, feront la différence.

PLM : Le pari de « la montagne quatre saisons » repose-t-il sur les mêmes fondements ?

J.-M.S. : Complètement. Il faut désaisonnaliser la montagne. Ce qui intéresse les gens, c'est la montagne dans sa globalité. Ensuite, quand on parle de cette montagne, nous avons la chance de pouvoir pratiquer des activités différentes en fonction de chaque saison. Le printemps est, par exemple, une vraie passerelle entre l'hiver et l'été qui continue sa progression puisque, depuis trois ans, la montagne est même passée en deuxième position des destinations préférées des Français, derrière le littoral bien entendu mais devant la ville et la campagne. Sans compter qu'en période de canicule comme l'été dernier, les conditions de vie en montagne restent très agréables.

PLM : Et l'automne ?

J.-M.S. : L'automne, pendant très longtemps, on n'en parlait jamais. C'est en train de changer. Notamment parce que certaines stations sont situées sur de grands itinéraires que l'on peut pratiquer en vélo, en moto ou en auto et, finalement, il y a des hébergeurs qui sont ouverts en automne. C'est d'autant plus utile que pendant cette saison, la montagne offre des couleurs et des panoramas inoubliables.

PLM : Et l'impact du réchauffement climatique ?

J.-M.S. : C'est une réalité. Nous devons accélérer tout ce que l'on peut faire pour aller dans le sens de la durabilité afin que nous puissions continuer à transmettre la montagne de génération en génération. Tous les acteurs de la montagne sont ainsi très mobilisés pour réduire le bilan carbone en sachant que le transport des clients est le point qui pèse le plus dans ce domaine.

2010 : NAISSANCE DE FRANCE MONTAGNES

L'Association nationale des maires de stations de montagne, Domaines skiables de France et le Syndicat national des moniteurs de ski français ont créé France Montagnes avec l'objectif de promouvoir la destination « montagne » et ses bienfaits à l'échelle nationale et internationale. À l'origine, son nom juridique était Ski France Montagnes, changé ensuite en France Montagnes pour des raisons liées à la mise en avant de « la montagne quatre saisons. » Le 30 mars dernier, Jean-Luc Boch, maire de La Plagne-Tarentaise, a été élu président de France Montagnes.

Les parlementaires montent au créneau pour alléger la cotisation des moniteurs de ski, des guides et des accompagnateurs en montagne

Les élus de la montagne ont défendu un amendement au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 afin que les professionnels ayant des activités saisonnières accessoires aient la possibilité d'être dispensés du paiement de la cotisation forfaitaire en la remplaçant par une contribution proportionnelle au revenu généré par ces activités.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 a créé une cotisation minimale au titre de la retraite et de l'invalidité-décès applicable aux travailleurs indépendants et, par effet de bord, aux moniteurs de ski, aux guides et aux accompagnateurs en montagne. Cette disposition conduit les professionnels concernés à payer une cotisation à un régime de protection sociale particulièrement lourde et disproportionnée pour beaucoup.

C'est pourquoi, lors de la discussion du projet de loi de financement pour 2020, les députés de la montagne avaient adopté en première lecture, en octobre, à l'occasion de l'examen de quatre amendements identiques déposés par différents groupes de la majorité et de l'opposition, une mesure dispensant les professionnels exerçant une activité saisonnière accessoire de la cotisation forfaitaire et de ne payer qu'en proportion de leurs revenus.

Suite à l'échec de la commission mixte paritaire, lors de la nouvelle lecture à l'Assemblée le 25 novembre, face à un amendement de suppression de cette mesure, soutenu par la commission et le gouvernement, il a fallu un appel à la mobilisation générale des parlementaires de la montagne par les dirigeantes de l'ANEM, Annie Genevard, Jeanine Dubié et Frédérique Lardet, et le soutien actif lors de la discussion des députés Émilie Bonnivard, Marie-Christine Dalloz, Joël Giraud et Vincent Rolland, puis des sénateurs, le 30 novembre, pour maintenir cet acquis promu par d'autres députés, comme Pascale Boyer et Marie-Noëlle Battistel, en première lecture.

Grâce à ce consensus, les moniteurs de ski, les guides et les accompagnateurs en montagne travaillant quelques jours ou semaines par an, bénéficieront d'une nette amélioration de leur situation en payant des cotisations plus en phase avec leurs revenus. Ces professionnels, souvent pluriactifs, retraités ou étudiants sont appelés exceptionnellement en renfort dans nos ter-

VINCENT ROLLAND *député de la Savoie*

« UN DISPOSITIF GAGNANT-GAGNANT »

PLM : L'action des élus de la montagne va permettre aux moniteurs de ski ainsi qu'aux autres travailleurs indépendants de payer leurs cotisations au réel et non plus au forfait. Pouvez-vous nous expliquer en quoi ce problème était central pour l'économie des zones de montagne ?

Vincent Rolland : Prenons l'exemple d'un moniteur de ski retraité ou étudiant qui ne venait enseigner que quelques jours par saison. Il était auparavant soumis à une cotisation forfaitaire de 461 euros. Ce montant, trop élevé, conduisait la plupart du temps les intéressés à rester à la maison plutôt que de venir en renfort lors des périodes de forte fréquentation. Avec la cotisation proportionnelle, c'est l'inverse qui se produira. Payant à due proportion de son activité, le travailleur indépen-

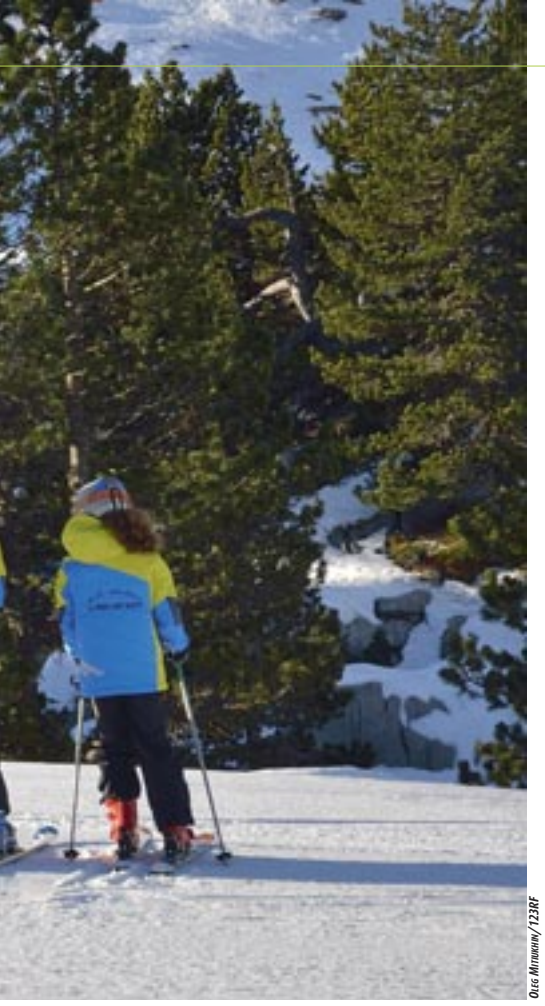

Oleg Mitiukhin/123RF

Cyril Entzmann/Divergence

dant sera soumis à un prélèvement moindre, donc il fera le choix de l'activité. C'est un dispositif « gagnant » pour l'économie de la montagne mais aussi pour l'individu.

PLM : Le droit à la différence, inscrit dans la loi montagne, répond à un besoin objectif des populations de montagne. Quel regard portez-vous sur ce dispositif ?

V.R. : C'est une réponse adaptée pour des territoires aux multiples enjeux particuliers. C'est la possibilité de répondre aux besoins de populations vivant dans des conditions spécifiques. Il y a nécessité d'adaptation permanente de ce droit au regard des évolutions de la société.

ritoires et particulièrement dans les stations de ski où ils représentent un apport indispensable à leur bon fonctionnement, notamment pendant les vacances scolaires. La cotisation forfaitaire constituait un véritable frein à leur recrutement. Ce système est aussi valable pour tout travailleur indépendant et peut s'avérer très utile dans de nombreux autres domaines.

Ni réhabilitation ni transition énergétique viables sans projet du territoire

L'ANEM était présente à la nouvelle journée d'échanges sur l'expérimentation en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et de transition énergétique des stations. Cette rencontre a permis de dresser un bilan positif des actions menées et, en particulier, des possibilités ouvertes par les nouvelles méthodologies.

Le 23 janvier dernier avait eu lieu une première journée d'échanges sur l'expérimentation en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et de transition énergétique des stations (*PLM* n° 301). Le 5 novembre, une nouvelle rencontre a permis de faire le bilan des actions menées. Organisée en trois temps, la journée a d'abord permis de rappeler le contexte et les objectifs de l'expérimentation. La présentation des actions menées en station par Atout France a eu pour préalable de rappeler qu'il n'existe pas de solution unique mais que sur un tel sujet il faut « penser local ». Le sujet de la réhabilitation demande une implication de la part de tous les acteurs et en particulier des propriétaires individuels qui possèdent près de 90 % du parc.

> « Le sujet de la réhabilitation demande une implication de la part de tous les acteurs et en particulier des propriétaires individuels qui possèdent près de 90 % du parc. »

Le projet a permis aux stations participantes de mieux connaître leur domaine. En cela, la méthode CONITIFF (connaissance de l'immobilier touristique à partir des informations foncières et fiscales) révolutionne la manière dont sont menées les études.

La connaissance du parc immobilier de loisir dans les stations de montagne et de ses dynamiques de développement est un préalable indispensable à l'élaboration d'un projet de territoire ou d'une stratégie locale de remise en tourisme de l'immobilier de loisir pouvant nécessiter une forme de réhabilitation. Or, cette connaissance n'a jamais été réellement stabilisée : si l'estimation du parc d'hébergement est considérée comme assez fiable dans quelques stations bien outillées, les méthodes et références utilisées ailleurs peuvent diverger et présentent souvent des imprécisions, voire des lacunes.

La méthodologie développée repose sur l'exploitation des fichiers fonciers, du fichier fiscal des résidences secondaires et du fichier DVF (demandes de valeurs foncières). Elle permet d'interroger ces données et d'obtenir différentes représentations du parc immobilier (capacité d'accueil, typologie des hébergements, surfaces et nombre de pièces, périodes de construction, âge et origine géographique des propriétaires, dynamiques de mutation, etc.) à différentes échelles. L'un des atouts de la méthode est son adaptabilité à différents périmètres géographiques, permettant de s'affranchir des découpages administratifs pour correspondre au mieux aux territoires touristiques.

La méthode va encore être développée avec la mise en chantier de l'outil ICARE qui permet d'ajouter certains paramètres propres aux zones de montagne tels que l'intégration des impacts liés au changement climatique (intégrer les rapports du GIEC, travailler avec Météo France sur l'avenir de l'activité ski et avec l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture - IRSTEA).

Représentée par son délégué général, Pierre Bretel, l'Association s'est félicitée de cette journée consacrée au bilan des actions de réhabilitation menées jusqu'à présent.

« L'écoconditionnalité pourrait bien devenir le maître-mot de la prochaine PAC. »

La future PAC, pas avant 2023 ?

La présidence finlandaise de l'Union qui s'achève à la fin du mois de décembre s'était donnée pour objectif de conduire aussi loin que possible la négociation de la future réglementation de la politique agricole commune (PAC) pour l'après 2020. L'accumulation des retards en grande partie dus au contexte du Brexit pourrait conduire à envisager une période de transition plus longue que prévue.

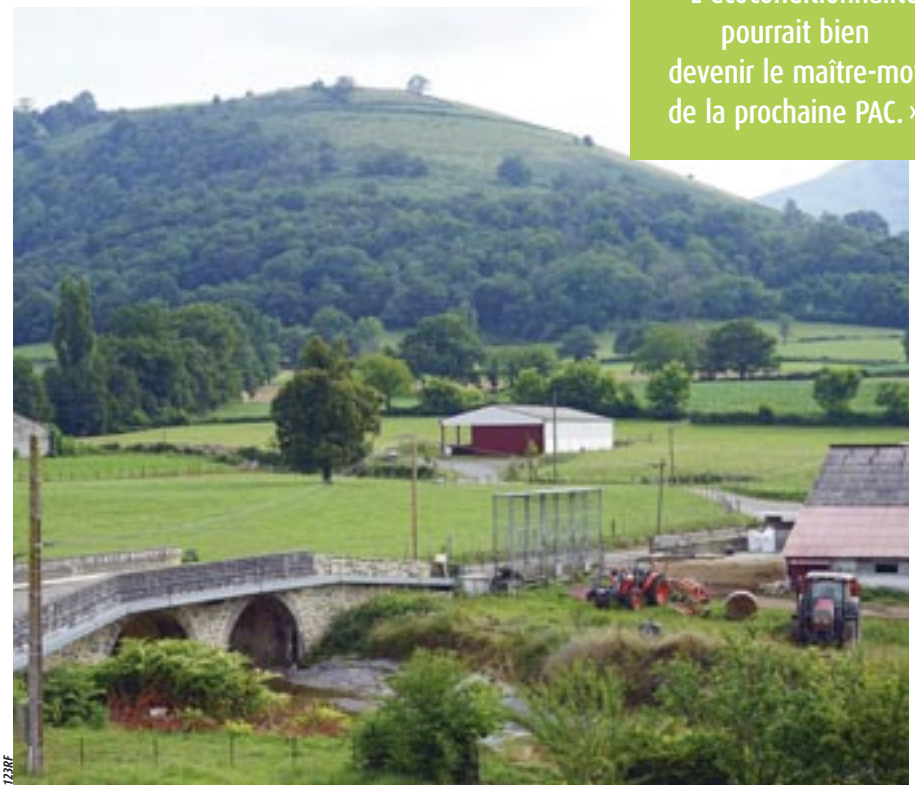
123RF

Les retards dans l'avancement de la négociation de la future PAC tiennent essentiellement à l'absence de décision sur les prochaines perspectives financières de l'Union. Celles-ci doivent notamment tenir compte du « trou » que laissera dans le budget le départ du contributeur net qu'était le Royaume-Uni. C'est pourquoi la Commission européenne en est venue à présenter le 5 novembre deux propositions législatives qui installent des mesures transitoires pour l'année 2021.

Au cœur de ce dispositif, deux sujets sensibles et insuffisamment détaillés semblent devoir faire débat : l'éventualité d'une réduction de l'ordre de 5 à 15 % des montants globaux consacrés aux mesures agricoles et, ensuite, la durée elle-même de la transition à envisager. Plusieurs facteurs de ralentissement non négligeables sont en effet à redouter tels que la difficulté à établir, au sein du Parlement, une convergence de vues entre commission agriculture et commission environnement, ou encore la mise en place du système de contrôle et de conditionnalité des aides envisagé par la nouvelle approche.

Pourtant, trois règlements de la future PAC ont d'ores et déjà été adoptés par la commission agriculture du Parlement européen en juin 2018, mais aucun vote plénier n'a pu avoir lieu avant la fin de la législature. De ce fait, avec le renouvellement des parlementaires et des commissaires européens, ces acquis sont susceptibles d'être révisés.

La PAC précédente, décidée en 2013, n'avait été opérationnelle qu'à compter de 2015. Il est donc assez probable que la prochaine PAC, qui devrait, au mieux, selon certains, être arrêtée pour la fin de l'année 2020, ne puisse pas être appliquée avant 2023.

Un ancien député européen désigné commissaire à l'agriculture

L'entrée en fonction de la nouvelle Commission européenne dirigée par l'allemande Ursula von der Leyen devait officiellement avoir lieu le 1er décembre. Elle avait initialement été fixée au 1er novembre afin de tenir compte de l'échéance du Brexit… avant qu'il ne soit encore reporté de trois mois. Mais dans les faits, elle a dû être retardée d'un mois supplémentaire à la suite du refus par le Parlement de valider trois candidats, ceux de la France, de la Hongrie et de la Roumanie. De nouveaux postulants ont dû être désignés et leur audition n'a pu se dérouler qu'à la mi-novembre.

Quoi qu'il en soit, l'identité du nouveau commissaire en charge de l'agriculture qui succédera à Phil Hogan est tenue pour certaine depuis octobre. Il s'agit du Polonais Janusz Wojciechowski. Il a été élu député européen à trois reprises et a été vice-président de la commission agriculture du Parlement entre 2004 et 2016. Il a démissionné peu après sa troisième élection pour intégrer la Cour des comptes européenne. En 2017, il a conduit un audit sur la performance de la politique de développement rural de l'Union européenne, pointant de nombreuses lacunes dans le processus de planification des dépenses de l'UE en matière de développement rural. Ce processus a été jugé « trop long et trop complexe, nuisant tant à la performance qu'aux résultats. » Son mandat de commissaire devrait lui permettre de mettre en application ses préconisations.

123RF

LE BILAN 2018 (PROVISOIRE) DES VICTIMES DU LOUP

Au 31 octobre, date à laquelle s'achève la saison d'estive dans la plupart des territoires, les dommages aux troupeaux causés par le loup représentaient 10 486 victimes en 3 464 attaques dans 39 départements. La répartition entre départements révèle d'importantes disparités et quatre d'entre eux enregistrent plus de 1000 prédations dans l'année : arrivent en tête les Alpes-Maritimes avec 2 595 victimes (chiffre globalement « stabilisé » depuis plusieurs années), puis les Alpes-de-Haute-Provence (1 546, soit 234 de moins qu'en 2017), les Hautes-Alpes (1 366) et enfin l'Isère (1014) où le nombre de prédations a bondi de près de 60 % en un an !

L'ÉLU DU MOIS

Pascal Coste

La ruralité bien comprise

Membre du Comité directeur depuis 2015 en tant que président du conseil départemental de la Corrèze, Pascal Coste, éleveur de profession, a d'abord été un important responsable agricole avant d'être élu. D'un tempérament entreprenant, voire bouillonnant, fervent adepte du triptyque hommes-territoire-produit, il a développé sur son exploitation une production de porcs élevés en plein air et un gîte d'enfants. Une fois engagé dans le syndicalisme agricole, il multiplia par dix dans son département, les adhérents de sa structure et exerça au niveau national la présidence des Jeunes agriculteurs (alors Cercle national des jeunes agriculteurs) entre 1998 et 2000, avant de devenir vice-président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) de 2000 à 2005.
En 2001, il est élu maire de Beynat, commune de moyenne montagne étagée entre 189 et 581 mètres, traversée par la Roanne et dotée d'une population de 1 311 habitants pour 256 hébergements touristiques. Conseiller général depuis 2008, il accède à la présidence du conseil départemental de la Corrèze en avril 2015 (abandonnant du même coup son mandat de maire). À la tête du département, il s'est montré partisan du retour à la vitesse à 90 km/h et a lutté contre les déserts médicaux. Il a ainsi démarché l'ensemble des 50 000 médecins généralistes de France pour recruter les dix professionnels nécessaires au fonctionnement du nouveau centre médical d'Égletons et de ses trois annexes implantées dans des zones très rurales. Président de la commission locale de l'eau (CLE) en Dordogne, c'est aussi un opposant déterminé à la destruction par EDF de l'assise d'un barrage inachevé des années vingt qui permettrait de restaurer le cours naturel de la rivière Chavanon. Il fait valoir en effet qu'à l'heure du changement climatique, cet ouvrage peut avoir une utilité certaine pour stocker l'eau en altitude et assurer une meilleure gestion des étiages en aval.

Dalkia renouvelle son partenariat avec l'Association

Le Salon des maires de France 2019 a été l'occasion pour l'ANEM et Dalkia de renouveler leur convention de partenariat.

La signature a eu lieu sur le stand de Dalkia, le 21 novembre au matin, en présence de Sylvie Jéhanno, présidente directrice générale de Dalkia, et d'Annie Genevard, présidente de l'ANEM et députée du Doubs. Le partenariat qui lie Dalkia et l'ANEM est un partenariat récent qui date de 2018.
Dalkia, filiale d'EDF, elle-même partenaire historique de l'ANEM, est une société spécialisée dans la gestion de services énergétiques et environnementaux, en particulier auprès des collectivités et des secteurs de la santé, de l'habitat et de l'industrie. Elle est très présente sur les territoires de montagne. Le partenariat a pour objectif de faire connaître les actions de Dalkia aux adhérents de l'ANEM et d'offrir au parrain une visibilité sur les supports de communication de l'Association et une présence au congrès annuel.
L'action principale prévue en 2020 est l'organisation d'une manifestation présentant aux adhérents les différents métiers de Dalkia en station et notamment autour des équipements sportifs. Cette rencontre est prévue le 3 avril dans la station de Courchevel et comprend une visite technique de la patinoire. Les organisateurs des championnats du monde de ski 2023 qui auront lieu sur les massifs de Méribel et de Courchevel seront également sur place pour présenter la manifestation aux élus de la montagne.

Lors de la signature, la présidente Annie Genevard aux côtés de Sylvie Jéhanno, PDG de Dalkia.

L'ANEM se dote d'un nouvel outil !

Actualité législative, agropastoralisme, numérique, tourisme, dates clés… tenez-vous informés sur les événements phares de la semaine. L'objectif de cette lettre d'information ? Offrir aux abonnés un complément à *PLM* et assurer la visibilité de l'action de l'ANEM *via* un support moderne et adapté aux nouveaux modes de lecture. La newsletter est un outil en constante évolution : n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions d'articles.

Rendez-vous dès maintenant sur www.anem.fr !

AGENDA DÉCEMBRE

Mardi 3 - 39e comité de pilotage de la Convention de Berne à Strasbourg (jusqu'au 6)
Audition de la présidente de l'ANEM devant le groupe montagne du Sénat
Mardi 10 - Réunion de l'instance nationale de concertation partenariale (INCOPAP) sur la prochaine génération de programmes européens
Mercredi 11 - Rencontre de la présidente et de la secrétaire générale de l'ANEM avec Yves Le Breton, nouveau commissaire général à l'égalité des territoires
Jeudi 12 - Installation du 1er conseil d'administration de l'Agence nationale de la cohésion des territoires où siège l'ANEM
Jeudi 19 - Table ronde au Sénat sur « Alimentation saine et durable : quels moyens d'action pour les collectivités ? »

BANQUE des TERRITOIRES

Caisse des Dépôts GROUPE

Construire ensemble les territoires de demain

#AFondLesTerritoires

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement et d'accompagnement sur mesure à tous ses clients : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social et professions juridiques.

L'intérêt général a choisi sa banque

banquedesterritoires.fr

@BanqueDesTerr